

SUNCOR ÉNERGIE INC. / PETRO-CANADA FOIRE AUX QUESTIONS

Certains termes clés utilisés dans les présentes sans y être par ailleurs définis s'entendent au sens qui leur est donné dans la lettre d'envoi et le formulaire de choix joint

INFORMATION RELATIVE À LA LETTRE D'ENVOI ET AU FORMULAIRE DE CHOIX

Pourquoi reçois-je une lettre d'envoi et un formulaire de choix? Qu'est-ce que je reçois en échange de mon ou de mes certificats d'actions?

Tous les porteurs inscrits d'actions de Suncor et d'actions de Petro-Canada reçoivent une lettre d'envoi et un formulaire de choix qui doivent être remplis et envoyés avec le ou les certificats représentant vos actions à Services aux Investisseurs Computershare Inc. (« **Computershare** »), le dépositaire aux fins de l'Arrangement.

En remettant votre ou vos certificats d'actions avec une lettre d'envoi et un formulaire de choix remplis, vous serez fondé à recevoir, après la date de prise d'effet de l'Arrangement, un document représentant vos actions d'Amalco (la société remplaçante de Suncor et de Petro-Canada suivant leur fusion) connu comme étant un avis d'inscription directe. Pour plus d'information relative à l'avis d'inscription directe, veuillez vous reporter aux questions et réponses sous la rubrique intitulée « Information relative à l'inscription directe » ci-dessous.

Les actionnaires peuvent s'attendre à recevoir un avis d'inscription directe représentant les actions d'Amalco auxquelles ils ont droit dès que possible après la date de prise d'effet sur remise à Computershare du ou des certificats d'actions originaux appropriés représentant leurs actions de Suncor ou leurs actions de Petro-Canada, selon le cas, ainsi que d'une lettre d'envoi et d'un formulaire de choix remplis et tout document supplémentaire que peuvent exiger Suncor ou Petro-Canada, selon le cas, et Computershare.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la procédure d'échange, se reporter à la rubrique intitulée « Procédure d'échange des actions de Suncor et des actions de Petro-Canada et choix effectué par les actionnaires admissibles » qui commence à la page 73 de la circulaire.

D'ici quand dois-je remettre mes actions? Où dois-je les envoyer?

La lettre d'envoi et le formulaire de choix devraient être renvoyés à Computershare le plus rapidement possible. Si vous êtes admissible à choisir que l'échange de vos actions de Suncor ou de vos actions de Petro-Canada, selon le cas, contre des actions d'Amalco ait lieu d'une manière qui pourrait vous permettre de réaliser un gain en capital ou de subir une perte en capital aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral du Canada et que vous souhaitez le faire, vous devez cocher la case applicable et renvoyer votre lettre d'envoi et votre formulaire de choix valablement remplis et dûment signés à Computershare avant 16 h 30 (heure de Calgary) le 28 juillet 2009 (« **date limite d'exercice du choix** »). Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard du choix fiscal, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Information relative aux incidences fiscales de l'Arrangement » ci-dessous.

Les actionnaires devraient envoyer leur lettre d'envoi et leur formulaire de choix remplis ainsi que le ou les certificats d'actions à Computershare à l'une des adresses de Computershare indiquées au bas du verso de la lettre d'envoi et du formulaire de choix. Si vous envoyez vos documents par la poste, il est jugé souhaitable de recourir au courrier recommandé. Suncor, Petro-Canada et/ou Computershare n'assument aucune responsabilité à l'égard de certificats d'actions perdus.

J'ai perdu mes certificats d'actions de Suncor ou mes certificats d'actions de Petro-Canada, que dois-je faire?

Tous les actionnaires qui ont perdu leurs certificats originaux doivent dûment remplir et signer la *Case A – Certificat(s) perdu(s)* – au verso de la lettre d'envoi et du formulaire de choix et doivent payer la prime de cautionnement par mandat ou traite bancaire comme le spécifient cette lettre et ce formulaire. La prime minimale est de 20,00 \$ CA. Si le montant des certificats perdus représente (ou s'il est estimé qu'il représente) des actions de Suncor ou des actions de Petro-Canada d'une valeur supérieure à 250 000,00 \$ CA, alors le ou les actionnaires devraient communiquer avec Computershare pour de plus amples renseignements. Si le ou les certificats perdus sont détenus dans le cadre d'une succession ou d'une fiducie, veuillez communiquer avec Computershare pour obtenir de plus amples renseignements.

Quand l'opération sera-t-elle réalisée?

Suncor et Petro-Canada annonceront la date de prise d'effet de l'Arrangement par communiqué de presse. Il est actuellement prévu que la date de prise d'effet tombera au cours du troisième trimestre de 2009. Cette prévision pourrait changer en fonction de nombreux facteurs énoncés dans la circulaire sous la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés et l'information de nature prospective », qui commence à la page 1 de la circulaire.

Que se passera-t-il si je ne veux pas remettre mes actions?

L'Arrangement a été approuvé par les actionnaires de Suncor et les actionnaires de Petro-Canada et, par conséquent, les actionnaires ne peuvent conserver leurs actions. Après la date de prise d'effet de l'Arrangement, vous ne serez pas fondé à recevoir des dividendes ou toute autre distribution d'Amalco jusqu'à ce que vous remettiez votre ou vos certificats représentant les actions de Suncor ou les actions de Petro-Canada, selon le cas, aux fins de l'échange.

De plus, sous réserve de la législation applicable relative aux biens meubles non réclamés, tout certificat représentant auparavant des actions de Suncor ou des actions de Petro-Canada qui n'est pas déposé comme il est exigé au plus tard au sixième anniversaire de la date de prise d'effet de l'Arrangement cesse de représenter un droit ou une réclamation de quelque nature que ce soit, y compris le droit du porteur inscrit de ces actions de recevoir des actions d'Amalco (de même que les dividendes ou les autres distributions sur celles-ci). Dans ce cas, ces actions d'Amalco (de même que tous les droits aux dividendes ou aux autres distributions sur celles-ci) seront réputées remises à Amalco.

Les actions de Suncor continueront-elles d'être inscrites à la cote de la TSX et du NYSE après la prise d'effet de l'Arrangement?

Non. Même si les actions d'Amalco seront négociées sous la dénomination de « Suncor Énergie Inc. » et qu'Amalco conservera le même symbole boursier que celui qu'utilise actuellement Suncor, les certificats d'Amalco seront distincts de ceux de Suncor. Par conséquent, après la date de prise d'effet, les actions de Suncor et les actions de Petro-Canada seront radiées de la cote de la TSX et de celle du NYSE et seules les actions d'Amalco qui auront été émises dans le cadre du processus expliqué plus en détail ci-dessus seront négociées.

INFORMATION RELATIVE AUX INCIDENCES FISCALES DE L'ARRANGEMENT

Quelles sont les incidences fiscales de cette opération?

De façon générale, un porteur d'actions de Suncor ou un porteur d'actions de Petro-Canada qui ne fait pas valoir sa dissidence ne réalisera pas de gain en capital ni ne subira de perte en capital à la disposition de ses actions de Suncor ou de ses actions de Petro-Canada, selon le cas, à la réalisation de l'Arrangement. Toutefois, les porteurs admissibles d'actions de Suncor et les porteurs admissibles d'actions de Petro-Canada détenant jusqu'à un maximum de 15 % des actions de Suncor et d'actions de Petro-Canada

en circulation, respectivement, peuvent choisir que l'échange de leurs actions de Suncor ou de leurs actions de Petro-Canada, selon le cas, contre des actions d'Amalco aux termes de l'Arrangement ait lieu d'une manière qui pourrait leur permettre de réaliser un gain en capital ou de subir une perte en capital aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral du Canada.

Dans la mesure où les choix sont effectués pour plus de 15 % des actions de Suncor ou des actions de Petro-Canada, selon le cas, ces choix seront effectués proportionnellement entre tous les actionnaires de Suncor effectuant un choix ou les actionnaires de Petro-Canada effectuant un choix, selon le cas, de sorte que le nombre total d'actions de Suncor ou d'actions de Petro-Canada, selon le cas, à l'égard desquelles ces choix sont permis correspond à 15 % des actions de Suncor ou des actions de Petro-Canada en circulation, selon le cas. Les actions restantes seront converties en actions d'Amalco aux termes de l'Arrangement et cette conversion s'effectuera avec report d'impôt aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral du Canada.

Comment puis-je savoir si je suis admissible à effectuer un choix fiscal? Si je suis admissible, comment j'effectue ce choix?

Vous êtes admissible à effectuer le choix fiscal si vous êtes une personne physique porteur inscrit d'actions de Suncor ou d'actions de Petro-Canada (et non pas une société par actions, une société de personnes ou une fiducie), si vous êtes ou êtes réputé être un résident du Canada aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et si vous n'avez pas exercé valablement des droits à la dissidence. Si vous êtes admissible à effectuer le choix fiscal et que vous souhaitez le faire, vous devez cocher la case appropriée au recto de la lettre d'envoi et du formulaire de choix. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique intitulée « Procédure d'échange des actions de Suncor et des actions de Petro-Canada et choix effectué par les actionnaires admissibles » qui commence à la page 73 de la circulaire. Si vous avez besoin de conseils en matière de fiscalité, nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité ou un autre conseiller professionnel.

Les incidences fiscales sont-elles différentes pour les actionnaires américains?

Non. De façon générale, un actionnaire américain ne devrait pas constater un gain en capital ni une perte en capital au moment de l'échange des actions de Suncor ou des actions de Petro-Canada contre des actions d'Amalco. Toutefois, les actionnaires américains qui ne sont pas des résidents du Canada aux fins de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) ne sont pas autorisés à effectuer le choix fiscal décrit ci-dessus.

INFORMATION RELATIVE AU RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES DE SUNCOR

L'opération aura-t-elle une incidence sur le régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions ordinaires de Suncor (« RRD »)?

L'Arrangement n'aura pas d'incidence sur le RRD qui demeurera en vigueur en tant que RRD d'Amalco suivant la réalisation de l'Arrangement, jusqu'à ce que ce régime soit modifié, suspendu ou résilié conformément à ses modalités. Tout porteur d'actions de Suncor participant au RRD à la date de prise d'effet continuera de participer à ce régime à l'égard de ses actions d'Amalco au moment de l'échange de ses actions de Suncor contre des actions d'Amalco.

Comme il est mentionné ci-dessus, après la date de prise d'effet de l'Arrangement, vous ne serez pas fondé à recevoir des dividendes ou d'autres distributions d'Amalco, jusqu'à ce que vous ayez échangé vos actions de Suncor ou vos actions de Petro-Canada, selon le cas, y compris les actions de Suncor que vous pourriez détenir sous forme de certificat qui ne sont présentées aux fins d'échange avec une lettre d'envoi et un formulaire de choix remplis. Si ces actions de Suncor sont actuellement inscrites aux fins du RRD, aucune action d'Amalco ne sera accumulée à leur égard dans le cadre du RRD jusqu'à ce qu'elles soient échangées. Se reporter à la question « Que se passera-t-il si je ne veux pas remettre mes actions? » ci-dessus.

En tant que porteur d'actions de Petro-Canada, comment puis-je inscrire mes actions d'Amalco dans le RRD suivant la réalisation de l'Arrangement et l'échange de mes actions de Petro-Canada?

Il est actuellement prévu qu'Amalco enverra par la poste les documents à l'égard du RRD aux porteurs d'actions d'Amalco, y compris une trousse d'information et un formulaire d'inscription après la réalisation de l'Arrangement. De plus, vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription et d'autre information à l'égard du RRD sur le site Web de Computershare à l'adresse www.computershare.com/suncor. Tous les actionnaires d'Amalco seront admissibles à participer au RRD.

INFORMATION RELATIVE À L'INSCRIPTION DIRECTE

En quoi consiste l'inscription directe?

Le système d'inscription directe est un système qui vous permet de détenir vos actions d'Amalco sous forme d'inscription en compte sans posséder un certificat d'actions papier émis à titre de preuve de votre propriété d'actions. Plutôt, vos actions d'Amalco seront détenues en votre nom et inscrites électroniquement dans les registres d'Amalco, lesquels seront tenus par son agent des transferts, la Société de fiducie Computershare.

Quels sont les avantages du système d'inscription directe?

- Les actionnaires n'ont pas besoin de garder en lieu sûr et d'entreposer leurs certificats.
- Les actionnaires n'ont pas à payer le coût considérable d'un acte de cautionnement ni à faire toutes les démarches nécessaires pour faire remplacer le certificat papier perdu, volé ou détruit.
- Les opérations sur les actions peuvent être faites par voie électronique.

Sans certificats, comment saurai-je combien d'actions d'Amalco je détiens?

La première fois que vos actions d'Amalco sont inscrites selon le système d'inscription directe (à la réalisation de l'Arrangement) vous recevrez un premier avis d'inscription directe (« avis ») attestant le nombre d'actions d'Amalco que vous détenez dans votre compte d'inscription directe. Chaque fois que des actions sont ajoutées ou soustraites dans ce compte, vous recevrez par la poste un avis mis à jour. Les porteurs inscrits au système d'inscription directe recevront annuellement un avis indiquant leurs avoirs inscrits en compte au 31 décembre. Vous pourrez demander un relevé supplémentaire à tout moment en communiquant avec Computershare ou en accédant à votre compte en ligne à www.computershare.com/suncor.

Y a-t-il des frais liés à l'inscription directe?

Non, il n'y a aucuns frais.

Qu'en est-t-il des dividendes auxquels je pourrais avoir droit à l'égard de mes actions d'Amalco?

Le système d'inscription en compte n'a aucune incidence sur vos dividendes. Vous continuerez de disposer des mêmes choix quant à la façon de recevoir vos dividendes, que votre compte prévoie le réinvestissement des dividendes, le règlement des dividendes par chèque ou le dépôt bancaire direct des dividendes.

Puis-je transférer mes actions d'Amalco de mon compte d'inscription directe au compte de mon courtier?

Oui.

Au Canada, vous devriez donner instruction à votre courtier de demander que vos actions d'Amalco détenues dans votre compte d'inscription directe lui soient envoyées par l'entremise du système CDSX de la Canadian Depository for Securities. Vous devez fournir à votre courtier une copie de votre dernier avis d'inscription directe ainsi que l'information suivante :

- Votre numéro de compte Computershare (qui figure sur votre avis d'inscription directe)
- Votre numéro d'assurance sociale
- Le nombre d'actions d'Amalco entières que vous souhaitez transférer de votre compte d'inscription directe Computershare au compte auprès de votre courtier

Aux États-Unis, vous devriez donner instruction à votre courtier de demander que vos actions d'Amalco détenues dans votre compte d'inscription directe lui soient envoyées par l'entremise du système d'inscription directe de la Depository Trust Company. Vous devez fournir à votre courtier une copie de votre dernier avis ainsi que l'information suivante :

- Votre numéro de compte Computershare (qui figure sur votre avis)
- Votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification de contribuable (*Taxpayer Identification Number*)
- Le numéro DTC de Computershare : 7807
- Le nombre d'actions d'Amalco entières que vous souhaitez transférer de votre compte d'inscription directe Computershare au compte auprès de votre courtier

Votre courtier initiera alors par voie électronique le transfert de vos actions d'Amalco de votre compte d'inscription directe selon vos instructions.

Comment puis-je vendre mes actions d'Amalco détenues dans mon compte d'inscription directe?

Pour vendre vos actions d'Amalco détenues dans votre compte d'inscription directe, vous pouvez faire ce qui suit :

- donner instruction à votre courtier de vendre la totalité ou une partie de vos actions d'Amalco détenues dans votre compte d'inscription directe, avant quoi vos actions d'Amalco devront être livrées/transférées à votre courtier. Veuillez lire les instructions ci-dessus qui indiquent les renseignements que doit connaître votre courtier pour transférer électroniquement vos actions d'Amalco détenues dans votre compte d'inscription directe par l'entremise de son dépositaire respectif; ou
- demander un certificat d'actions papier à Computershare et remettez-le à votre courtier aux fins de la vente.

Puis-je transférer mes actions d'Amalco détenues dans mon compte d'inscription directe à un nouveau propriétaire?

Oui. Pour transférer la propriété de vos actions d'Amalco détenues dans votre compte d'inscription directe vous devez soumettre des instructions écrites ainsi que votre avis d'inscription directe courant, une procuration dûment remplie et une garantie de la signature appropriée aux termes du programme Medallion à l'adresse de Computershare indiquée sur l'avis d'inscription directe.

Un nouvel avis d'inscription directe attestant le transfert des actions d'Amalco et le solde au compte d'inscription directe (même si le montant est nul) vous sera envoyé et un nouvel avis d'inscription directe sera également envoyé au porteur à qui les actions d'Amalco entières ont été transférées selon vos instructions.

Puis-je demander un certificat d’actions pour mes actions d’Amalco?

Oui. Vous pouvez en tout temps demander un certificat d’actions pour la totalité ou une partie des actions d’Amalco détenues dans votre compte d’inscription directe. Vous n’avez qu’à communiquer votre demande à Computershare. Un certificat d’actions pour le nombre d’actions requis vous sera envoyé sans frais par courrier de première classe sur réception de vos instructions.

À qui puis-je m’adresser si j’ai d’autres questions concernant le système d’inscription directe?

Pour de plus amples renseignements concernant le système d’inscription directe, veuillez communiquer avec Computershare au 1-877-982-8760 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514-982-7555 (à l’extérieur du Canada et des États-Unis) ou visiter le site de Computershare en ligne à www.computershare.com/service.